

ÉDITO

« Vous n'avez pas honte ? »

7 mars, tôt le matin, quelque part dans l'académie d'Amiens... Une prof en lycée et un médecin généraliste sont sur un rond-point. Autour d'un feu de palettes salvateur, ils devisent des difficultés propres à leurs métiers respectifs, qu'ils ne se voient absolument pas assurer jusqu'à 64 ou 67 ans. Rapidement, la discussion s'oriente vers la casse structurelle et profonde du service public : toujours plus d'élèves dans les classes, toujours plus de patients, la difficulté d'individualiser l'aide, les stratégies des gouvernements successifs pour creuser les inégalités et pousser les « publics » vers le privé... Et ce constat sans appel : si l'Education Nationale tient encore, à bout de bras, c'est uniquement parce que nous avons le souci de nos élèves, comme les infirmier.es et les médecins ont le souci de leurs patients. C'est aussi cela le mérite d'une grève interprofessionnelle : favoriser les rencontres et les échanges entre corps de métiers, milieux sociaux, syndicats... « Vous n'avez pas honte ?! », nous interrompt alors un conducteur individualiste, mécontent du blocage qui le contraint de reporter un rendez-vous au garage... Non, non, mon bon monsieur, nous n'avons pas honte de défendre le droit à une retraite décente pour chacune et chacun, en ce 6ème jour d'une mobilisation déjà historique.

« Vous ne culpabilisez pas pour vos élèves qui passent le bac dans quelques jours ? » La question est presque la même, un peu plus policée peut-être, posée par un journaliste cette fois. Toujours pas en fait. Ce n'est pas moi qui ai amputé nos élèves de Terminale de trois mois d'apprentissages, je n'ai pas non plus désacralisé le bac en le faisant passer en grande partie en contrôle continu ; et je ne cautionne pas les diktats de Parcoursup, qui fixe désormais le calendrier scolaire. D'ailleurs, si nos gouvernants s'obstinent, peut-être devrions-nous faire grève les 20, 21 et 22 mars prochains, dates des épreuves de spécialité.

Notre culpabilisation est le moteur de leur inaction. Olivier Véran, n'a-t-il pas honte de faire du chantage à la sécheresse climatique pour inciter les Français.es à aller travailler (dans une logique qui n'appartient qu'à lui) ? Pap N'Diaye, n'a-t-il pas honte de mentir effrontément en soutenant qu'il n'a jamais été question d'une revalorisation de 10 % sans contreparties de tous les enseignant.es pendant la campagne du candidat Macron ? Et Dussopt, Borne, Macron, ne sont-ils pas dévorés par la honte de maintenir une réforme qu'au moins trois quarts des Français.es rejettent en bloc ? N'ont-ils pas honte de bloquer la France et les épreuves de spécialité ? N'ont-ils pas honte de semer les graines de l'abstention, de la résignation antidémocratique, préparant ainsi le terrain d'une extrême-droite toujours plus forte ? En ce moment charnière, il est impératif de retourner la culpabilité contre celles et ceux qui tentent de nous l'imposer.



Coralie Tery

SOMMAIRE

> À la Une : Grève, salaires, « PACTE »	P. 2
> Métier : Demander un recours Mutation Inter / Mutation Intra	P. 3
> Catégories : AESH / TZR	P. 4
> Dans le département de l'Oise	P. 5
> Dans le département de la Somme	P. 6

Grève / Salaires / Pacte : « On en a gros ! »

Si vous ne faites pas encore partie des 82 % de Français.es qui se déclarent en colère¹, ces articles sont pour vous ;)

Retraites

Un combat et une mobilisation historiques !

La volonté de réformer les retraites ne date pas d'hier. Chacun.e a vécu - ou entendu parler - du mouvement social de 1995, victorieux contre le « plan Juppé », mais aussi de celui de 2003, qui n'avait pas fait plier Fillon. Le 5 décembre 2019, une mobilisation record notamment chez les enseignant.es a laissé augurer un potentiel succès... avant d'être officiellement stoppé net par le Covid.

Aujourd'hui, au 14 mars 2023, quelle qu'en soit l'issue, le mouvement social est déjà historique. Les ingrédients d'une telle recette ? Prenez une intersyndicale enfin unie et qui le reste, ajoutez -y une bonne dose de mécontentement généralisé et d'inflation galopante, saupoudrez enfin du mépris condescendant dont nos gouvernants actuels ont le secret² et vous obtiendrez un raz-de-marée populaire qui a rassemblé plus d'un million de personnes à sept reprises, faisant fi des vacances scolaires, et avec un pic de 3,5 millions de personnes en manifestation le 7 mars dernier, soit un chiffre véritablement record. Dans notre académie, nous pouvons nous féliciter des taux de grévistes dans l'EN mais aussi des blocages festifs devant le rectorat dès 7h du matin. La journée du 8 mars a eu également une saveur particulière avec la reconduction de la grève dans un certain nombre de secteurs dont le nôtre, la poursuite des blocages (notamment à la ZI d'Amiens Nord, où des camarades ont été délogés le mercredi en fin de matinée par 12 camions de CRS !) et des rassemblements féministes à l'occasion desquels il a été rappelé que la réforme est particulièrement injuste envers les femmes, majoritaires dans nos professions.

Et maintenant ?

Malgré cette mobilisation inouïe, Macron et ses sbires refusent de recevoir les syndicats et de bouger d'un iota de leurs positions. Il faut prendre acte du caractère odieux de ce silence assourdissant. Une seule issue semble alors s'imposer : le durcissement du mouvement et la tenue d'actions fortes. Depuis le 6 mars, certains secteurs-clefs sont en grève reconductible : transports, éboueurs, raffineries... Nous pouvons les accompagner sur les points de blocage lorsqu'il y en a. Que faire d'autre à notre échelle ? Au lycée, les épreuves de spécialité arrivent à grands pas : c'est aux collègues, réunis en AG, de décider de se mettre en grève. Il est aussi possible de se mettre en grève tournante pour qu'aucun établissement ne fonctionne normalement jusqu'au retrait du projet de réforme.

Le nerf de la guerre

Vous êtes à temps partiel, déchargé.e certains jours de la semaine, ou déjà retraité.e ? Vos collègues sont en proie à un (faux?) dilemme entre la réussite du mouvement et celle des élèves ? Une solution existe : **la caisse de grève** ! Le SNES-FSU académique a mis en place une caisse de grève qui sera répartie équitablement entre les collègues ayant fait au moins trois jours de grève (cf. article sur notre site pour plus de détails). Dans certains établissements se sont mises en places des caisses de grève locales, par exemple dans un casier fermé à clef où chacun dépose un montant libre. Enfin, il est également possible de soutenir les secteurs en grève reconductibles.

¹Sondage CNEWS en date du 7 mars (d'accord, la colère de Pascal Praud n'est pas la nôtre, mais quand même !)

²Avez-vous entendu la sortie du ministre des transports Djebbari justifiant l'usage des jets privés : « le temps des décideurs et des entrepreneurs est plus précieux » que celui du commun des mortels !

Pacte

Un « pacte » avec le diable !

Voilà une deuxième bonne raison d'aller battre le pavé ! Quelques informations supplémentaires sur l'arnaque du « pacte enseignant », en lieu et place d'une véritable revalorisation salariale. A l'instar de n'importe quel produit commercial, ce pacte se déclinerait sous différents formats : demi-pacte (12 heures supplémentaires), pacte de base (24h devant élèves pour 2500€), pacte standard (50h pour 3750€) ou pacte « gold » (5000€ pour 72h de travail supplémentaire).

Renouvelable sur un an, l'idée est de nous rendre plus que jamais corvéables à merci : remplacements à l'interne de dernière minute, « devoirs faits » en collège, vacances apprenantes... Gigantesque fourre-tout, le « pacte » se veut incitatif pour nous amener à collaborer à ce grand bricolage qu'est devenu l'EN, oubliant au passage de valoriser nos missions essentielles comme celle d'enseigner. Les col-

lègues qui « pactisent » seront alors pieds et poings liés (plus moyen de refuser telle ou telle mission). Cerise sur le gâteau : c'est le chef d'établissement qui chapeaute le tout, gère les appels à candidature, répartit les « pactes » selon les vœux effectués par les collègues et atteste du service fait. Ce sera le règne de la contractualisation, une attaque contre nos statuts et la mise en concurrence entre les personnels.

Enfin, nul doute que ce pacte ne contribuera pas à lisser les inégalités salariales entre femmes et hommes. A cette remarque, notre Secrétaire Générale s'est vu répondre en réunion ministérielle que justement, la modularité du pacte était là pour ça – le MEN anticipe donc et assume pleinement le fait que les femmes prendraient le « demi-pacte » et les hommes celui à 5000€ !!!

Coralie Tery



CECI N'EST PAS UNE REVALORISATION !

LA REVALORISATION
DES ENSEIGNANTS
C'EST QUOI ?

Un nouveau pacte pour revaloriser
le métier d'enseignant et transformer l'École

#NonAuPacteEnseignant

snes | F.S.U.

Mutations INTER académiques : demander un recours

Si vous êtes affecté-e en dehors de votre vœu 1, en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours auprès du ministère. Avant toute démarche, contactez les élus SNES-FSU pour vous faire conseiller, accompagner et représenter !



– par mail à emploi@sn.es.edu. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre discipline et votre numéro de téléphone.

– par téléphone au 01 40 63 28 60 (de 9h à 17h30)

Même si le délai légal pour déposer un recours portant sur une décision de l'administration est de 2 mois, nous vous conseillons d'agir au plus tôt.

Par ailleurs, si vous considérez qu'il y a une erreur dans votre barème et que l'administration n'a pas apporté les modifications que vous aviez demandées, vous pouvez contacter le SNES-FSU pour envisager un recours. Si vous obtenez satisfaction avec un barème erroné, demandez à le faire modifier car cela aura des conséquences sur votre barème de l'intra, et donc sur votre affectation à la rentrée 2023.

Aurélie Strobbe

Mutations INTRA académiques

Saisie des vœux du mercredi 29 mars (14h) au mercredi 12 avril 2023 (12h) à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr> (« espace pro / les ressources humaines / votre carrière / Mutation »).

Si vous envisagez de muter ou si vous devez faire vos vœux pour une première mutation, n'hésitez pas à prendre un RDV téléphonique dans votre espace adhérent, rubrique "Mutations" puis en bas de la page "Prendre un rendez-vous auprès d'une section académique".

Nous vous expliquerons les stratégies les mieux adaptées à votre situation, à vos souhaits.

Le SNES-FSU académique publie une documentation spécifique pour le mouvement INTRA, vous pouvez la trouver sur notre site : <https://amiens.snes.edu/Mutations-INTRA-2023.html>

Pour un contrôle précis et une étude complète de votre demande de mutation, il est nécessaire de compléter **la fiche de suivi syndicale (sur votre espace adhérent)** et de nous envoyer par mail :

- * La confirmation de votre demande de mutation INTRA avec l'ensemble de vos vœux
- * L'ensemble des pièces justificatives fournies au rectorat
- * Tout courrier ou document nous indiquant vos souhaits et / ou projet de mutation.

Dès réception de votre dossier, les élu-es vous feront un retour personnalisé sur vos vœux et vos barèmes précis, ce qui vous permettra de contrôler efficacement votre dossier au moment de l'affichage des vœux et barèmes par le rectorat.

Aurélie Strobbe

Contestation des avis finaux des rendez-vous de carrière

Chambre d'enregistrement ou véritable commission paritaire ?

Le lundi 13 mars 2023, s'est réunie, au Rectorat, la CAPA de contestation des avis finaux PPCR 2021-2022.

29 collègues ont contesté dans un premier temps leur évaluation par recours hiérarchique et 15 collègues sont allés au bout de la contestation et ont eu leur évaluation examinée durant cette CAPA.

L'équipe des commissaires paritaires de la FSU n'a pas ménagé ses efforts : interventions précises et maîtrise des dossiers ont pesé. La FSU est intervenue sur les 15 dossiers ce qui a abouti à la modification de 4 avis finaux.

La FSU a tout d'abord rappelé la « règle » utilisée à la CAPN ministérielle à savoir que pour les 6ème et 8ème échelon l'avis final correspond à la majorité des avis des 11 items. Le vœu a d'ailleurs été voté par l'ensemble des organisations syndicales présentes pour que cette règle soit appliquée lors de cette CAPA. Vœu resté pieu...

En effet, l'administration était particulièrement fermée et n'a pas voulu entendre les incohérences et l'arbitraire des avis donnés (par exemple, 1 item « excellent », 7 items « très satisfaisant » et 3 items « satisfaisant » = avis final «

satisfaisant ») pour passer à l'avis global supérieur. Difficile pour nous de rester indifférent à ce qui nous est apparu comme particulièrement injuste, c'est pourquoi on s'est battu pour tous les collègues, syndiqué.e.s ou non. Les commissaires paritaires sont sortis de cette CAPA avec le sentiment amer d'avoir assisté à un véritable blocage de l'administration. En choisissant de ne rien vouloir modifier, l'administration a ignoré la véritable valeur professionnelle des collègues et les conséquences sur leur motivation quand ces derniers se voient reconnaître un avis final satisfaisant ou très satisfaisant alors même que leur implication est exemplaire et les appréciations des chef.fe.s et inspecteurs.trices sont élogieuses.

Nul doute que ces résultats seront vus comme une injustice supplémentaire et mèneront à plus de découragement alors que la pratique quotidienne du métier est toujours plus éprouvante. Dans l'Éducation nationale, la bienveillance tant mise en avant quand il s'agit des élèves ne s'applique visiblement pas aux personnels enseignants !

Aurélie Strobbe
 Laurent Sauveaux



A.E.S.H

Le jeudi 2 février a eu lieu un **stage AESH** qui s'est révélé être **un succès**, vous avez été nombreux. à répondre positivement et **on vous remercie pour cela** !

Ce stage avait pour but de vous informer sur vos droits et missions, la rémunération et conditions d'emploi, animé principalement par **Catherine Soares Responsable AESH nationale Snes-FSU** qui a pu répondre à vos interrogations, notamment sur la prime REP, REP+ ainsi que sur les heures de fractionnement.

Nous espérons que vous avez été satisfaits et que vous vous inscrirez aux prochains stages proposés par le SNES-FSU.

Le combat continue pour la revendication d'un vrai statut pour les AESH, pour la reconnaissance et l'obtention d'un vrai salaire qui nous sortira de cette précarité qui est nôtre !!

Hélène Rapaccioli
Responsable académique AESH



TZR : Encore plus de mépris !

Les années passent, les ministres aussi et l'Histoire se répète. Alors que l'on croyait depuis quelques années que la situation académique des TZR était en passe de s'assainir, leur avenir s'assombrit à nouveau.

La rentrée de septembre 2022 s'est ouverte sur un nombre croissant de collègues affectés hors de leur zone de remplacement et ce, pour l'année scolaire. Ces affectations préfigurent sans aucun doute un futur démantèlement des zones et une nouvelle organisation du remplacement académique, conséquence opportune de la disparition des groupes de travail d'affectation des TZR (qui avaient lieu début juillet et fin août dans l'académie). Suite à la Loi de transformation de la fonction publique, la suppression de ces GT d'affectation ne permet plus la correction des dysfonctionnements assurés auparavant par le SNES-FSU.

Dans l'académie, la façon dont les TZR sont traités est plus que jamais indigne. De nombreux collègues n'ont pas encore eu le paiement des frais de déplacement engagés depuis le mois de septembre. Les retards existaient déjà avant mais ils deviennent d'autant plus scandaleux à l'heure de l'augmentation des prix (de l'énergie notamment) et de notre décrochage salarial.

Très vite, nous avons demandé la tenue d'un groupe de travail spécifique (dès le mois d'octobre) pour rappeler au Rectorat les droits essentiels des TZR. Promis en janvier, il a été déplacé finalement au 5 avril, date bien tardive pour traiter de problématiques générales connues depuis septembre. De là à penser que la question des TZR est loin d'être primordiale pour les services du Rectorat, il n'y a qu'un pas !

Rappelons que nous sommes aux côtés des TZR, nous les conseillons et interpellons le rectorat dès qu'il le faut. Nous appelons à nouveau les TZR à nous faire remonter toutes les situations d'injustice qu'ils rencontrent et nous les porterons ce 5 avril au Rectorat. Plus nous serons de syndiqués, plus nous parviendrons à peser contre une administration qui traite de plus en plus mal les personnels.

Sandrine Clément
Aurélie Strobbe

« Notre école, faisons-la ensemble », vraiment ?

Ce slogan, dont le ministère nous rebat les oreilles pour nous faire adhérer au C.N.R¹, qui n'est qu'un pas de plus vers le désengagement de l'État pour un service public d'éducation de qualité, mérite en effet d'être interrogé dans cette période d'attribution des moyens pour la rentrée 2023 : la DSDEN de l'Oise ne contribue-t-elle pas bien plus à détruire l'école qu'à la faire ? Les chiffres sont hélas éloquents...

Ainsi, la perte prévue de 69 collégiens (hors ULIS et SEGPA) pour septembre 2023 s'accompagne d'une perte de moyens équivalant à environ 8 divisions ! On aurait pu s'attendre à la perte de 2 voire 3 divisions, mais certainement pas 8 !



Dessin : Emmanuel Monbailly

Le nombre moyen d'élèves par division devrait de ce fait passer de 25,1 à 25,24 (il est déjà passé de 25,05 à la rentrée 2021 à 25,1 à la rentrée 2022...). Rappelons que la moyenne en France est de 26 et en Europe elle est de 21 !

Pour la rentrée 2023, dans l'Oise, seulement 5 % des divisions dans les collèges (hors éducation prioritaire) seront à moins de 24 élèves et seulement 1 % des divisions dans les collèges REP et REP+ seront à moins de 20 élèves.

Pour être dans la moyenne de l'U.E, il faudrait 285 divisions supplémentaires et 459 E.T.P supplémentaires. On est loin du compte !

Quant au nombre d'heures par élève (H/E), il baisse pour atteindre le niveau le plus bas de ces dernières années : 1,19 h / élève...

Mais ce n'est pas tout ! Lors du C.S.A-S.D², nous avons signalé à l'IA-DASEN la disproportion entre la perte de 69 collégiens et celle de 13 E.T.P ! En conservant le taux d'encadrement actuel, déjà très faible, nous aurions pensé perdre 4,5 E.T.P et pas 13 !

L'IA-DASEN n'a pas nié l'excès mais nous a répondu que celui-ci était la conséquence des 65 E.T.P en moins dans l'académie pour le second degré qu'il fallait se répartir...

Nous pouvons aussi évoquer le pourcentage d'H.S.A, qui était de 7,73 % en 2017 et qui sera de 9,48 % à la rentrée prochaine ! Cette part trop importante d'H.S.A dans les D.H.G oblige parfois des collègues à des compléments de service alors que le nombre d'heures à effectuer permettrait des services à temps complet !

9,5 H.S.A sont par ailleurs octroyées dans les dotations SEGPA pour, en général, 3 P.E et 2 P.L.C, alors que les P.E n'ont aucune obligation d'en accepter ! Dans la plupart des cas, ce sont donc les P.L.C qui se retrouvent à devoir les absorber, et ce, au détriment des collégiens. En effet, dans nombre d'établissements, il est impossible d'absorber toutes les H.S.A pour les P.L.C et les moyens ne sont donc pas attribués. Ce sont ainsi les élèves qui sont les premières victimes ! Ce volume d'H.S.A dans les SEGPA de l'Oise est d'autant plus inadmissible que dans la Somme, choix a été fait de ne pas mettre d'H.S.A en SEGPA, sauf très rares exceptions !

« Notre école, faisons-la ensemble », vraiment ? Pour cela, peut-être faudrait-il déjà que l'IA-DASEN accepte de nous communiquer le constat des moyens alloués à chaque établissement à la rentrée 2022, constat qui nous est indispensable pour mener un travail préparatoire de qualité. Il s'y est pour l'instant refusé...

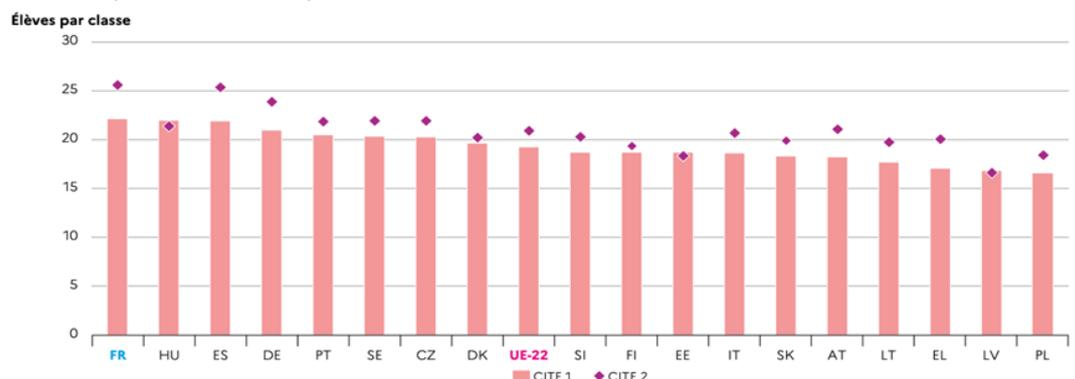
Définitivement, non, notre école, nous ne pouvons pas la faire avec eux !

¹ Conseil National de la Refondation.

² Comité Social d'Administration Spécial Départemental.

La France championne d'Europe en terme de classes surchargées !

1.2.3 Taille moyenne des classes en CITE 1 et en CITE 2, en 2019-2020
OCDE, collecte de données UOE, oecd.stat.



CITE 1 correspond à la primaire
 CITE 2 correspond au collège

Les Cités éducatives d'Amiens Nord, des moyens pour l'École ?

Depuis 2019 et l'annonce de la révision de l'Education prioritaire, le SNES-FSU est vigilant au sujet des expérimentations menées dans ce domaine.

Les territoires REP+ sont concernés par la mise en place de Cités éducatives. Il s'agit de fédérer les acteurs du scolaire et du périscolaire autour d'une « *grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants* ».

Sur le territoire d'Amiens-Nord, des écoles primaires aux lycées, en passant par les collèges, les projets sont nombreux : Éducation aux médias, Égalité filles-garçons, Citoyenneté, Éducation artistique et culturelle.

Si l'ambition est noble, ces actions ne doivent pas être cosmétiques et faire oublier que les moyens disponibles en Education prioritaire diminuent, conduisant à des classes toujours plus chargées.

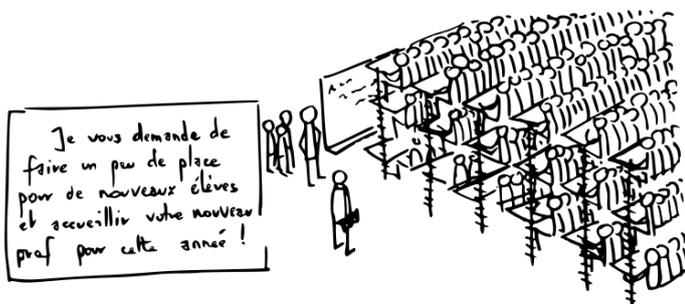
Ainsi les moyens de la cité éducative ne sont pas définis en fonction des difficultés sociales des élèves et des besoins en terme de DHG au quotidien, mais sur la base de projets dont les équipes pédagogiques sont rarement à l'initiative et qui sont décidés dans une certaine opacité.

Évènement phare de la cité éducative le mois dernier : l'accueil de Jean-Paul Delahaye. L'ancien IPR et DGESCO a, au cours de sa conférence, pointé du doigt qu'un nombre important d'élèves par classe avait des impacts négatifs sur les apprentissages. Dommage que l'Institution n'entende pas ce discours au moment où les DHG vont conduire à des classes à 25 ou 26 élèves dans certains établissements situés sur ce territoire !

En septembre dernier, l'annonce a été faite de l'extension de la cité éducative d'Amiens Nord au quartier Etouvie.

Le SNES avec la FSU revendique une politique d'éducation prioritaire plus ambitieuse et une carte élargie aux établissements dont les critères sociaux et scolaires en relèvent, dont les lycées classés avant 2014.

Eglantine Letort



Dessin : Emmanuel Monbailly

Formations syndicales : inscrivez-vous sur notre site

Retraites : Quel avenir pour un système équitable ?

Le mardi 9 mai 2023 au siège du SNES-FSU à Amiens de 9h30 à 16h30

Stage disciplinaire : Mathématiques

Le vendredi 12 mai 2023 à Creil de 9h30 à 16h30

